

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Chiron, Puravet

Excusés : Mrs Desfarges, Pernet et Mme Kahane

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 12/03/2025

Date d'affichage : 12/03/2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

- Adoption de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025 - 2029

M. Deschamps explique qu'il s'agit d'une convention visant à organiser le domaine de la jeunesse sur le territoire communautaire et obtenir des aides, par exemple de la CAF.

La précédente vient d'arriver à son terme et plusieurs acteurs locaux se sont réunis à l'occasion de comités de pilotage afin d'apporter des améliorations à la nouvelle version qui couvrira la période 2025 – 2029 : plus « resserrée », elle se concentrera autour de trois axes : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'accès aux droits et aux services.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce projet de convention et autorise le Maire à signer la CTG ainsi que tous les documents s'y afférents.

- Service Public de la Petite Enfance : modification des statuts de la Communauté de Communes

M. Deschamps indique que, depuis le 1^{er} janvier dernier, les communes sont de nouveau compétentes en matière de la petite enfance.

Or, la Communauté de Communes semble pourtant être l'échelon le plus adapté à l'organisation de ce service puisqu'elle exerce déjà des actions en faveur de la petite enfance (relais d'assistantes maternelles, multi-accueil,...) et élabore la future Convention Territoriale Globale.

Elle propose alors à ses communes membres de lui transférer l'organisation de ce service « embarrassant » et de modifier, en conséquence, ses statuts.

Vote : l'ensemble des membres présents est d'accord pour transférer ce service public à la Communauté de Communes et approuve la modification des statuts.

- Instauration du RIFSEEP pour le grade de Rédacteur

M. Deschamps rappelle que l'instauration du RIFSEEP (régie indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est obligatoire dans chaque collectivité.

Tous les agents ont droit à ce régime indemnitaire, par le biais d'un arrêté du Maire, mais doit au

préalable être encadré par une délibération en fixant certains critères d'attribution : qualités relationnelles, compétences professionnelles et techniques, réalisation des objectifs,...

Mis en place en 2017 à Lalizolle pour les adjoints administratifs, techniques et d'animation, le RIFSEEP doit désormais être instauré pour le grade de Rédacteur suite à la création du poste correspondant votée lors de la séance précédente.

M. Deschamps propose alors de retenir les montants maximums annuels par grade, soit :

- pour l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), versée mensuellement, 17 480 € maximum par an
- pour le Complément Indemnitaire (CIA), versé annuellement, 2 380 € maximum par an

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition

- Passage de la Ronde du Bassin Sioule Limagne 2025

M. Deschamps annonce le passage, sur la commune, de la 5^{ème} édition de la course cycliste locale « Ronde du Bassin Sioule Limagne » le 3 mai prochain.

Organisée par l'association Gannat Sports Events, cette course fédérale partira de St Germain de Salles pour rejoindre Gannat lors de la 1^{ère} étape du 3 mai. Les coureurs traverseront Lalizolle entre 16 h 10 et 16 h 35 dans le sens La Bosse – Sussat.

Elle recherche, pour cela, des signaleurs bénévoles pour sécuriser les intersections durant 1 h 30 maximum : Mrs Conduché, Claisse et Pesson se portent volontaires. Elle demande également une petite aide de 50 € pour pouvoir financer l'organisation de cette manifestation.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lui attribuer cette subvention.

- Vente d'un banc

M. Deschamps indique que M. Pangaud serait intéressé pour acquérir le banc stocké aux abords du garage communal. Il fait une offre de 50 € et propose de venir lui-même le récupérer.

M. Deschamps précise que ce banc n'est plus utilisé depuis de nombreuses années, qu'il dispose de gros blocs de béton aux pieds et que son enlèvement s'inscrira dans la continuité de ce que l'employé communal avait entrepris pour mettre au propre cet espace.

Vote : l'ensemble des membres présents accepte l'offre de M. Pangaud.

- Remplacement d'un délégué au SIVOM

M. Deschamps rappelle que deux délégués titulaires et deux délégués suppléants doivent représenter la commune au SIVOM Sioule et Bouble. Or, suite à la démission de Mme Klisz, déléguée suppléante, son remplacement n'a jamais été évoqué.

Il demande alors si quelqu'un serait intéressé : M. Chades propose sa candidature.

Vote : les élus désignent à l'unanimité M. Chades, délégué suppléant.

M. Deschamps en profite pour indiquer que la nouvelle directrice du syndicat est venue en mairie se présenter le 25 février dernier et faire un point sur les travaux qui seront prochainement entamés sur la commune suite au transfert de compétence.

- Tarifs 2025/2026

En vue de la préparation du budget primitif et des futures demandes de locations, M. Deschamps propose de statuer sur la révision de certains tarifs.

> gîte

M. Deschamps propose d'appliquer une hausse de 2 % sur le tarif « gîte complet » en référence au taux de l'inflation. Il suggère en revanche de ne pas augmenter les tarifs par personne afin de ne pas continuer à creuser l'écart entre ces deux offres, ni de revoir ceux des prestations annexes comme la location de linge ou encore le forfait ménage.

Il présente également la grille tarifaire qu'appliqueraient les Gîtes de France dans le cadre d'une commercialisation par le biais de leurs services. Il explique que, jusqu'à présent, notre gîte ne possédait qu'une simple annonce sur leur site sans que les clients ne puissent réserver en ligne.

Avec une commercialisation par leurs soins, la réservation instantanée serait possible, tout comme la mise à jour automatique des différents calendriers de location ou encore la mise à disposition d'un outil de gestion des contrats et des fiches clients. Cela engendrerait cependant la création d'un « prix public » plus cher, en moyenne, de 50 €.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve la grille tarifaire suivante à compter du 1^{er} janvier prochain et refuse de faire commercialiser la location du gîte par les Gîtes de France :

	Période	Gîte complet	Adulte	Enfants de – 12 ans	Enfants de – 4 ans
Location à la nuit	Week-ends de pont	335 €	25 €	12 €	gratuit
	Du 01/10 au 30/04	335 €	25 €	12 €	gratuit
	Noël et 1 ^{er} Janvier	355 €	27 €	13 €	gratuit
	Reste de l'année	300 €	22 €	11 €	gratuit
	Semaine avec pont	1 805 €	-	-	-
Location à la semaine (6 ou 7 nuits)	Du 01/10 au 30/04	1 805 €	-	-	-
	Noël et 1 ^{er} Janvier	1 985 €	-	-	-
	Reste de l'année	1 535 €	-	-	-
	Scolaires ou handicapés	1 155 €	-	-	-
Draps (la paire)	5 €		Serviette	2 €	
Frais de dossier	10 €		Ménage	100 €	
Caution dégradations	1 000 €		Caution ménage	100 €	

> salle des fêtes

Vu le démarrage des travaux de réhabilitation, le Conseil Municipal décide d'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs de la salle des fêtes de la façon suivante :

Catégorie	Tarifs
Salle	
Particuliers de Lalizolle	135 € (- 67,50 € avec le gîte)
Particuliers hors commune	170 € (- 85 € avec le gîte)
Associations Lalizolle	0 €
Associations hors commune	105 €
Divers	
Ménage	100 €
Caution	1 000 €

> *cantine*

M. Deschamps rappelle que le Conseil Municipal s'était engagé à maintenir la gratuité de la cantine jusqu'à la fin du mandat et suggère, par conséquent, de ne pas revenir là-dessus.

Vote : l'ensemble des membres présent en est d'accord

> *concert du 15/08*

M. Deschamps rappelle qu'un jeune prodige du violon, Manoé, donnera un concert, le 15 août prochain, dans l'église et qu'il est nécessaire de fixer le tarif des entrées.

M. Pesson propose de reprendre ceux pratiqués l'an passé mais M. Deschamps indique que cette prestation coûte bien moins chère que la précédente (300 € contre 3 500 €) et qu'il serait l'occasion d'attirer plus de monde avec un prix plus accessible.

Vote : le Conseil Municipal se met d'accord sur un tarif de 5 € et gratuit pour les – 12 ans.

Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget Commune

M. Deschamps détaille les points particuliers de l'exécution de ce budget 2024.

En dépenses de fonctionnement :

- la réparation de toutes les toitures, abîmées par la grêle en 2022, n'a pas pu être achevée en 2024. Les vestiaires du foot et la maison du 5 Route de Boënat et de son garage sont programmés dans les semaines à venir

- en voirie, des dépenses inattendues, mais compensées par des indemnités d'assurance, ont eu lieu : des trottoirs de la Place de l'Eglise dégradés suite à un orage et le goudron sur le Chemin des Ronzières arraché par des engins agricoles ont dû être réparés.

- le matériel roulant a également engendré pas mal de frais en 2024 : réparation de l'ancien tracteur, plusieurs changements de vitres cassées,...

En recettes, le chiffre d'affaires du gîte et de la salle des fêtes a de nouveau connu un record et une rentrée inattendue, engendrée par l'occupation du domaine public par Orange, a permis de récupérer les redevances depuis 2020.

Quelques loyers du logement du dernier étage de Boënat et certains remboursements de Groupama ont, en revanche, manqué.

En investissement, peu de surprise. Seuls les honoraires d'architecte et les frais annexes ont été réglés sur la ligne de crédits prévus pour la réalisation des travaux de la salle des fêtes.

Une petite différence est également notable sur la ligne « matériel et outillage technique » puisque l'achat du tracteur et du broyeur était budgété avec la reprise. Or, le fournisseur a finalement préféré facturer la totalité et qu'un titre lui soit émis pour le rachat de l'ancien matériel.

En recettes d'investissement, beaucoup de subventions manquent à l'appel suite, notamment, au report des travaux de la salle des fêtes mais apparaîtront en restes à réaliser.

● **section de fonctionnement**

- dépenses : 472 507,82
- recettes : 536 029,44

Soit un excédent de 63 521,62 € auquel s'ajoute l'excédent reporté 2023 de 153 795,23 €.

● **section d'investissement**

- dépenses : 196 518,21
- recettes : 105 710,71

Soit un déficit de 90 807,50 € auquel se soustrait un déficit des restes à réaliser de 20 712 et s'ajoute l'excédent reporté 2023 de 213 323,32 €

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2024 du budget communal

La somme de tous ces excédents constitue, au 31 décembre 2024, un fonds de roulement de 319 120 €, contre les 229 833 € initialement votés au budget primitif, les différentes économies et les recettes supplémentaires ayant constitué un gain de 20 000 €, de même que les 40 000 € d'économisés. A noter toutefois, qu'un reste à charge de 30 000 € existe encore sur les travaux de réparation des dégâts de la grêle de juin 2022.

- **Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget Commerces**

La dépense de fonctionnement principale concerne la création de la dalle dans la grange du restaurant.

Les recettes sont, quant à elles, alimentées par les loyers des deux commerces.

En investissement, on recense uniquement l'achat d'un chauffe-eau pour le local commercial et l'encaissement de la caution de la gérante.

● **section de fonctionnement**

- dépenses : 5 833,81
- recettes : 4 610,78

Soit un déficit de 1 223,03 € auquel s'ajoute l'excédent reporté 2023 de 4 401,11 € ce qui représente un excédent cumulé de 3 178,08 €.

● **section d'investissement**

- dépenses : 703,50
- recettes : 300,00

Soit un déficit de 403,50 € auquel s'ajoute un excédent reporté de 2023 de 100,51 €.

Le fonds de roulement s'élève ainsi à 2 875,09 € au 31 décembre 2024 contre 2 299,62 € initialement votés au budget primitif.

Vote : le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2024 du budget Commerces.

- Vote des affectations de résultats – Budget Commune

Compte tenu des résultats 2024 et de l'excédent reporté de l'année précédente, M. Deschamps propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 67 316,85 € de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour constituer une réserve
- 150 000 € de l'excédent de fonctionnement au compte 1068
- l'excédent d'investissement de 122 512,82 € au compte 001

Vote : l'ensemble des membres présents accepte

- Vote des affectations de résultats – Budget Commerces

Compte tenu des résultats 2024 et de l'excédent reporté de l'année précédente, M. Deschamps propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 3 178,08 € de l'excédent de fonctionnement au compte 002
- le déficit d'investissement de 302,99 € au compte 001

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- Vote des taxes

Conformément aux promesses de début de mandat, M. Deschamps propose de reconduire les taux actuellement en place, tout en précisant que les bases augmenteront de 1,7 % cette année :

- 35,47 % pour la Taxe Foncière Bâti
- 39,96 % pour la Taxe Foncière Non-Bâti
- 13,52 % pour la Taxe d'Habitation des résidences secondaires et logements vacants

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire appliquer cette fiscalité pour 2025.

- Travaux de rénovation de la salle des fêtes

M. Deschamps annonce que les premiers travaux ont commencé : les peintres ont pu attaquer la grande salle mais attendent que l'électricien intervienne pour finir le reste. Le maçon a quant à lui fait la dalle de l'extension et le nettoyage de la toiture.

L'électricien fera une première intervention pour passer les câbles puis une seconde, lorsque le maçon aura terminé, pour l'éclairage extérieur.

La coordination SPS vient régulièrement contrôler les entrepreneurs et a proposé de résilier la partie « prestation technique » compte-tenu de la faible ampleur du chantier.

A venir également : la décoration du couloir et la stabilisation du parking.

Pour M. Claisse, l'intervention du maçon mérite d'être revue :

- beaucoup de traces et de saletés subsistent sur certaines tuiles malgré le passage d'un nettoyeur haute pression
- pour l'extension, aucune notion de hauteur n'a été définie, ni même d'isolation. De plus, seules deux ferrailles ont été posées alors, qu'en principe, il en faudrait quatre compte-tenu du risque de sismicité sur le territoire

M. Claisse veillera également à « l'accrochage » de l'extension à chaque extrémité. M. Conduché est étonné qu'un rang de parpaings soit posé contre le mur existant plutôt que d'y accoler directement l'extension.

- Reprise du local commercial

M. Deschamps fait part du non-renouvellement de bail de Mme Picard pour la location du local situé au 17 Rue du Stade.

Une annonce pour le louer, toujours sous cette même forme, a donc été publiée mais l'idée de le transformer en logement a également été évoquée. Or, la configuration du bien et l'absence d'aides pour faire les travaux ont rapidement freiné les élus.

Trois professionnelles se sont, de plus, portées rapidement candidates pour la reprise de ce local : une acuponctrice, une coiffeuse et une tapissière d'ameublement qui se connaissent bien ont réussi à se projeter et à se mettre d'accord.

Une autre personne qui s'est fait connaître peu de temps après, aurait souhaité, elle, faire du stockage de revues de presse pour une association. L'acuponctrice s'étant désistée, la coiffeuse et la tapissière se sont alors associées à elle pour partager les lieux.

Mme Chiron n'est pas particulièrement convaincue par ce projet, d'autant que le local n'est pas équipé pour accueillir une coiffeuse.

Les élus pensent que cela vaut vraiment le coup de profiter de ces opportunités et que la présence de plusieurs commerçants apportera une autre dynamique à la vie du village.

- Questions diverses

> nid de frelons

Un début de nid de frelons sur la Place du Cuérail à Boënat a été signalé il y a environ un mois en mairie. M. Claisse indique que son évolution est sous surveillance.

> inondations à l'étang de Duème

M. Claisse fait savoir que la propriétaire d'une parcelle située au fond du vallon de Duème ne peut plus accéder à son terrain. En effet, les abords de l'étang sont particulièrement détrempés en ce moment et l'employé y a, par conséquent, posé des quilles pour limiter l'accès.

M. Deschamps aimerait faire drainer cet espace mais rappelle tout de même que la pluviométrie de l'année 2024 a été exceptionnelle et explique sûrement cette situation.

> les « vendredis en musique »

M. Deschamps annonce que la candidature de la commune aux « vendredis en musique » organisés cet été par la Communauté de Communes a, pour la première fois, été retenue.

L'équipe est venue visiter l'église pour fixer les derniers détails techniques et devrait nous donner plus d'informations dans quelques temps. Ce concert devrait se tenir entre la mi-juillet et début août.

> réhabilitation du Chemin des Mas

M. Deschamps indique que tous les travaux d'élagage préalablement nécessaires à la réfection du goudronnage ont été réalisés par les différents propriétaires.

> street-art

M. Deschamps explique que la décoration de la bascule est maintenant terminée, que les WC publics sur la Place de l'Eglise sont en cours de réalisation et qu'un projet sur le transfo électrique au carrefour de la Route de Chouvinny pourrait voir le jour si une aide d'ENEDIS peut être obtenue.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.